

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 5 avril 2024

Séance du : 5/04/2024

Date de convocation : 28/03/2024

Membres en exercice : 31

Quorum : Non requis - 2^{ème} convocation du Conseil d'Administration ajourné le 28/03/2024 faute de quorum

Présents ou représentés : 9

Absents ou excusés : 22

Seuil de la majorité absolue : 5

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.04.687

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023

Le 5 avril 2024 à 10 h 00 s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne, le Conseil d'administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Madame Maryse VEZAT-BARONIA, Vice- Présidente de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (9 membres)

Madame Julie ALBOUY (pouvoir à Monsieur Loïc GOJARD), Messieurs Jean-Marc BERGIA, André DURAND, Loïc GOJARD, Patrice LAGORCE, Patrick LEFEBVRE, Bernard PRINCE, Mesdames Maryse VEZAT-BARONIA et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (22 membres)

Messieurs Jérôme BOUTELOUP, Daniel CALAS, Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE, Messieurs Victor DENOUVION, Serge DEUILHE, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Laurent FOREST, Olivier GUERRA, Madame Isabelle HARDY, Messieurs Jérôme LAFFON, Didier LAFFONT, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Lauriane MASELLA, Messieurs Jacques OBERTI, Philippe PETIT, Mesdames Emilienne POUMIROL, Françoise SIMEON, Florence SIORAT, Annie VIEU et Messieurs Sébastien VINCINI et Lionel WELTER.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023 et s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a passé toutes les opérations d'ordre dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion est conforme aux écritures portées sur le compte administratif, il convient de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Madame la Vice-Présidente propose de bien vouloir en délibérer et déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame le Payeur Départemental, comptable de l'Agence, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, n'appelle ni observation, ni réserve.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par Madame le Payeur Départemental, agent comptable de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. ;
- D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI